

35.—Émissions domestiques et autres du gouvernement fédéral, année terminée le 31 mars 1950

Détail	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Prix au gouvernement	Rendement au prix au gouvernement	Émission totale	Renouvellements ou conversions inclus dans le montant émis	Montant émis contre espèces.
			%	\$	%	\$	\$	\$
Payables au Canada								
Vendues aux banques à charte								
Obligations à 3 ans.	1 ^{er} nov. 1949	1 ^{er} nov. 1952	1½	99.45	1.69	210,000,000	210,000,000	—
Obligations à 3 ans.	1 ^{er} mars 1950	1 ^{er} mars 1953	1½	99.30	1.74	139,505,000	139,505,000	—
Certificats de dépôt	1 ^{er} mars 1950	30 août 1950	¾	100.00	0.75	100,000,000	55,000,000	45,000,000
Vendues à la Banque du Canada								
Billets du Trésor à 6 mois.....	1 ^{er} mai 1949	1 ^{er} nov. 1949	¾	100.00	0.75	200,000,000	200,000,000	—
Billets du Trésor à 6 mois.....	1 ^{er} sept. 1949	1 ^{er} mars 1950	¾	100.00	0.75	550,000,000	550,000,000	—
Obligations à 3 ans.	1 ^{er} nov. 1949	1 ^{er} nov. 1952	1½	99.45	1.69	90,000,000	90,000,000	—
Billets du Trésor à 6 mois.....	1 ^{er} nov. 1949	1 ^{er} mai 1950	¾	100.00	0.75	200,000,000	200,000,000	—
Billets du Trésor à 6 mois.....	1 ^{er} mars 1950	1 ^{er} sept. 1950	¾	100.00	0.75	550,000,000	550,000,000	—
Obligations à 3 ans..	1 ^{er} mars 1950	1 ^{er} mars 1953	1½	99.30	1.74	185,495,000	185,495,000	—
Vendues au public								
Obligations d'épargne du Canada, 4 ^e série (net).....	1 ^{er} nov. 1949	1 ^{er} nov. 1959	2¾	99.375	2.82	288,904,400	—	288,904,400
Vendues aux provinces des Prairies								
Obligations relatives aux terrains scolaires.....	1 ^{er} juill. 1949	1 ^{er} juill. 1950	4	100.00	4.00	33,293,471	33,293,471	—
Total, payables au Canada.....	2,547,197,871	2,213,293,471	333,904,400
Payables aux États-Unis								
Vendues au public								
Obligations à 25 ans.	1 ^{er} sept. 1949	1 ^{er} sept. 1974	2¾	99.25	2.79	100,000,000	—	100,000,000
Total général.....	2,647,197,871	2,213,293,471	433,904,400

Dettes garanties.—En plus de sa dette directe, déjà étudiée, le Canada a aussi de lourdes obligations indirectes qui découlent principalement de la garantie, par le gouvernement fédéral, des obligations des chemins de fer qui forment aujourd'hui le réseau national et de leurs extensions subséquentes. A celles-là viennent s'ajouter d'autres obligations indirectes moins considérables découlant de la garantie, par le gouvernement, des obligations des services des Paquebots Nationaux et des commissions de port émises principalement aux fins d'améliorer les ports. Depuis 1932, certains prêts bancaires ont été garantis en vertu des différentes lois de secours. Avec l'entrée en activité de la Banque du Canada, le 11 mars 1935, la garantie (autorisée par l'article 27 (6) de la loi de la Banque du Canada) du dépôt que chaque banque à charte doit maintenir à la Banque du Canada est entrée en vigueur. Cette garantie devra être invoquée "si les biens et l'actif de la Banque ne suffisent pas à acquitter ses dettes et engagements et si la Banque suspend le paiement de l'une quelconque de ses obligations".